

COMPTE RENDU DE RÉUNION

LIEU DE RÉUNION	DATE	RÉDACTION
Tour Jean Moulin Salle Erignac (1013)	Mardi 28 mai 2019 - 10h00	Mme Annamaria BUONO
Objet : Sous-commission départementale de sécurité publique – ESSP « Extension du Terminal 2.3 de l’Aéroport de Nice Côte d’Azur à Nice ».		
Présidence : M. Nicolas HUOT – chef du bureau de la sécurité et de l’ordre public		
Participants : cf. liste jointe		
<p>M. HUOT ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence à cette sous-commission.</p> <p>I – Vérification du quorum</p> <p>Le maire de Nice étant représenté par M. Pierre-Paul LEONELLI, adjoint au maire de Nice, délégué à la propreté, à la lutte contre les atteintes au cadre de vie, à la proximité et conseiller régional PACA, les services de l’État étant présents, le quorum est atteint, la sous-commission départementale de sécurité publique peut se tenir.</p> <p>II – Présentation du projet</p> <p>Le rapporteur est le cabinet ALTHING.</p> <p>Deuxième aéroport de France, l’aéroport de Nice-Côte d’Azur a accueilli 13,85 millions de passagers en 2018, ce qui représente une augmentation de 4,1 % par rapport à 2017.</p> <p>Afin de se préparer à l’évolution prévisionnelle du trafic et de continuer à offrir une qualité de service optimale, un nouveau terminal de 4 millions de passagers annuels va être créé.</p> <p>Ce terminal sera une extension du Terminal 2 actuel et sera ouvert 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 et fait suite à deux projets d’extensions réalisés en 2016 et 2017 dont l’objectif était l’augmentation de la surface d’embarquement et l’amélioration de l’offre commerciale.</p>		

L'extension du Terminal 2.3 sera composée de la façon suivante :

1) un module ressources comprenant :

- une zone d'enregistrement des passagers et des bagages avec son hall public ;
- un tri bagages départs ;
- une zone de livraison bagages pour les arrivées.

2) Une darse d'embarquement comprenant :

- les points de contrôle transfrontaliers départ ;
- 6 salles de pré embarquement mixtes Schengen / non Schengen, avec :
 - les circuits d'embarquement et débarquement associés.

Les fonctionnalités existantes sont connectées au futur module :

- le Poste d'Inspection Filtrage centralisé ;
- les points de contrôle transfrontaliers arrivées ;
- la zone commerciale en salle d'embarquement ;
- le hall public arrivées.

Ces fonctionnalités sont déjà présentes et mutualisées dans le Terminal 2 actuel (terminal 2.1 et 2.2).

Ces aménagements s'inscrivent dans les cadres réglementaires des aéroports, notamment le « code de l'aviation civile » et la réglementation spécifique à la sûreté du transport aérien tant en zone côté ville qu'en zone côté pistes. Le bon fonctionnement actuel permettra une extension des dispositifs en place et une adaptation des procédures aux nouvelles spécificités tout en garantissant le même niveau de sécurité et sûreté. Ainsi le projet s'inscrit dans une logique sécuritaire adaptée à sa destination et à son environnement.



La présentation du projet étant terminée, aucune remarque ni prescription ne sont formulées.

Plus aucun membre ne souhaitant prendre la parole, M. HUOT demande aux représentants du projet de quitter la salle, pour les délibérations des membres de la sous-commission.

III – Avis des membres

3-1 – DDSP 06 : Avis favorable.

3-2 – DDTM : Avis favorable.

3-3 – M. Abraini : Avis favorable.

3.4 – SDIS 06 : Avis favorable.

3.5 – M. Laurent Garotta : Avis favorable.

3.6 – M. Dodd : Avis favorable

3-7 – Maire de Nice : Avis favorable.

3-8 – Président : Avis favorable.

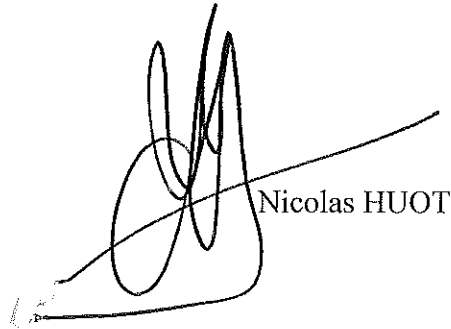
AVIS DE LA SOUS-COMMISSION

La sous-commission émet un **avis favorable à l'unanimité.**

Diffusion : À l'ensemble des participants.

Fait à Nice, le 21 juin 2019

Pour le préfet
Le chef du bureau de la sécurité
et de l'ordre public


Nicolas HUOT